

du 21/04/2011

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille onze et le 21 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Vote des quatre taxes pour
l'année 2011

Étaient présents : Mr Roger BRUN, Mr Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Melle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de voter les taux des quatre taxes locales pour l'année 2011:

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux des taxes pour l'année 2011 et d'utiliser les taux rebasés :

‣ Taxe d'habitation	7.58
‣ Taxe foncière (bâti)	5.21
‣ Taxe foncière (non bâti)	57.99
‣ Taxe CFE	18.64

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 15/04/2011

Pour extrait conforme au
registre
Fait à MARCHASTEL le
21/04/2011
Le Maire

Acte rendu exécutoire, après
dépôt ou transmission en
Préfecture le 21/04/2011
et publication ou notification
le 21/04/2011